## TARIF DES FRAIS JUDICIAIRES EN MATIÈRE CIVILE ET DES DROITS DE GREFFE

$\sim$	HUISSIER Charlevoix Blouin & associés Division de
	Magnon Sénéchal Coulombe

HUISSIER Charlevoix Blouin & associés Division de Gagnon Sénéchal Coulombe:	CLASSE I 0.01\$ à 15 000.00\$		CLASSE II 15 000.01\$ à 85 000.00\$		CLASSE III 85 000.01\$ à 300 000.00\$		CLASSE IV 300 000.01\$ et plus		CLASSE V Séparation Divorce Dissolution, Union civile
	MORALE	PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE	PHYSIQUE
DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE, DEMANDE RECONVENTIONNELLE (5, 1c)	249.00 \$	201.00 \$	499.00 \$	402.00 \$	748.00 \$	603.00	\$ 998.00\$	804.00 \$	355.00 \$
RÉPONSE, OPPOSITION ET AUTRES ACTES ASSIMILÉS (5, 2a)	125.00 \$	101.00 \$	125.00 \$	101.00 \$	249.00 \$	201.00	\$ 249.00\$	201.00 \$	177.00 \$
INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT (5, 3a)	249.00\$	201.00 \$	499.00 \$	402.00 \$	748.00 \$	603.00	\$ 998.00\$	804.00 \$	355.00 \$
CONTESTATION, DEMANDE D'ANNULATION OU OPPOSITION EN MATIÈRE D'EXÉCUTION OU SAISIE AVA JUGEMENT (5, 4a)	NT 125.00 \$	101.00 \$	125.00\$	101.00 \$	249.00 \$	201.00	\$ 249.00\$	201.00 \$	177.00 \$
RÉTRACTATION DE JUGEMENT (5, 5a)	249.00\$	201.00 \$	249.00 \$	201.00 \$	499.00 \$	402.00	\$ 499.00\$	402.00 \$	177.00 \$
AVIS D'EXÉCUTION, AVIS D'EXÉCUTION MODIFIÉ (5, 4c)	62.25 \$	50.75 \$	62.25 \$	50.75 \$	62.25 \$	50.75	\$ 62.25\$	50.75 \$	50.75 \$
	VALEUR DE L'	OBJET EN LITIGE OU S	OMME RÉCLAMÉE NON DÉTERMINÉE		DÉPÔT DE DOCUMENTS PRÉVU À UNE LOI (C-25.01) (sauf dépôt selon la Loi Divorce, Exécution réciproque, Régie du loge			CA 75 A	
		J QUÉBEC					n réciproque, Régie du lo	du logement)	64.75 \$
	MORALE	PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE	COPIE D'ACTE NOTAR	ilÉ (22.5)			
DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE, DEMANDE RECONVENTIONNELLE (3)	249.00\$	201.00 \$	499.00 \$	402.00 \$	24.10 \$ + 5.10 \$/page	· ·			
RÉPONSE, OPPOSITION ET AUTRES ACTES ASSIMILÉS (5, 2b)	125.00 \$	101.00 \$	249.00\$	201.00 \$	3.75 \$/page pour les 1		, 0.55 \$/page suivante		
INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT (5, 3b)	249.00\$	201.00 \$	499.00 \$	402.00 \$			LOGIQUE DE TOUT DOCU	IMENT (22.3)	
CONTESTATION, DEMANDE D'ANNULATION OU L'OPPOSITION EN MATIÈRE D'EXÉCUTION OU SAISIE AVANT JUGEMENT (5, 4b)	125.00 \$	101.00 \$	249.00\$	201.00 \$			la copie du document	IMENT (22.4)	
RÉTRACTATION DE JUGEMENT (5, 5b)	125.00 \$	101.00 \$	249.00\$	201.00 \$	5.90 \$ pour le coût du	support + 29.50 \$	pour la copie des fichiers		
			SERVICES FINANCIERS  Jugement de distribution, ou confection d'un état de collocation3%						
	MORALE	PHYSIQUE	Jugement de distribu	tion, ou confection d'u	ın état de collocation	3%			PHYSIQUE
POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE (ART. 529 À 535 C.P.C.) OU TOUT ACTE DE MÊME NATURE INJONCTION (5,1a)		PHYSIQUE 302.00 \$	Jugement de distribu Dépôt judiciaire ou ca ▶ sur 10 00	tion, ou confection d'u autionnement : 0.00\$ ou moins		DIVORO	E, SÉPARATION, DISSOLL N CIVILE ET ANNULATION		PHYSIQUE
	ET		Jugement de distribu Dépôt judiciaire ou ca ▶ sur 10 00	tion, ou confection d'u autionnement :		DIVORO			PHYSIQUE 118.00 \$
INJONCTION (5,1a)	ET 374.00 \$	302.00\$	Jugement de distribu Dépôt judiciaire ou ca ▶ sur 10 00 + 0,50%	tion, ou confection d'u autionnement : 0.00\$ ou moins sur excédent de 10 00	0.00\$ PROCÉE	DIVORO D'UNIO MARIA	N CIVILE ET ANNULATION GE (CONJOINTE) ITIEUSE	N DE	
INJONCTION (5,1a)  DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE (5, 1b)	374.00 \$ 2 494.00 \$ 50.00 \$ 125.00 \$	302.00 \$ 2 011 .00 \$ 40.25 \$ 101.00 \$	Jugement de distribu Dépôt judiciaire ou ca > sur 10 00 + 0,50% Présentation d'une d	tion, ou confection d'u autionnement : 0.00\$ ou moins sur excédent de 10 00	0.00\$  PROCÉE in ou plusieurs des obje	DIVORCE D'UNIO MARIAN DURE NON CONTEN	N CIVILE ET ANNULATION GE (CONJOINTE) ITIEUSE I'art. 15 du tarif, soit les	N DE	
INJONCTION (5,1a)  DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE (5, 1b)  RÉCLAMATION SUR SAISIE-ARRÊT OU SUR DÉPÔT VOLONTAIRE (ART. 664 À 670 C.P.C.) (12)	374.00 \$ 2 494.00 \$ 50.00 \$	302.00 \$ 2 011 .00 \$ 40.25 \$ 101.00 \$ 302.00\$/jour 151.00\$/demi-	Jugement de distribu Dépôt judiciaire ou ca sur 10 00 + 0,50%  Présentation d'une d Autorisation de consentir; Aliénation d'un	tion, ou confection d'usutionnement : 0.00\$ ou moins sur excédent de 10 00  lemande portant sur us consentir aux soins no	0.00\$  PROCÉE in ou plusieurs des obje	DIVORO D'UNIO MARIA  DURE NON CONTENT  Ets MENTIONNÉS à anté d'une personn	N CIVILE ET ANNULATION GE (CONJOINTE) ITIEUSE	N DE	
INJONCTION (5,1a)  DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE (5, 1b)  RÉCLAMATION SUR SAISIE-ARRÊT OU SUR DÉPÔT VOLONTAIRE (ART. 664 À 670 C.P.C.) (12)  LES MESURES PROVISIONNELLES (ART. 516 À 528 C.P.C.) (5, 6)  FRAIS POUR L'AUDIENCE (INSTRUCTION AU FOND D'UNE AFFAIRE) (6)	374.00 \$ 2 494.00 \$ 50.00 \$ 125.00 \$ 374.00\$/jour 187.00\$/demi- journée	302.00 \$ 2 011.00 \$ 40.25 \$ 101.00 \$ 302.00\$/jour 151.00\$/demi-journée	Jugement de distribu Dépôt judiciaire ou ca sur 10 00 + 0,50%  Présentation d'une d Autorisation de consentir; Aliénation d'un Jugement décla	tion, ou confection d'usutionnement : 0.00\$ ou moins sur excédent de 10 00  lemande portant sur us consentir aux soins no e partie du corps d'un aratif de décès ;	PROCÉD in ou plusieurs des obje on requis par l'état de sa mineur ou majeur inapt	DIVORC D'UNIO MARIA DURE NON CONTEN ets MENTIONNÉS à anté d'une personne te ;	N CIVILE ET ANNULATION GE (CONJOINTE) ITIEUSE I'art. 15 du tarif, soit les le âgée de moins de 14 ar	N DE	
INJONCTION (5,1a)  DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE (5, 1b)  RÉCLAMATION SUR SAISIE-ARRÊT OU SUR DÉPÔT VOLONTAIRE (ART. 664 À 670 C.P.C.) (12)  LES MESURES PROVISIONNELLES (ART. 516 À 528 C.P.C.) (5, 6)	374.00 \$ 2 494.00 \$ 50.00 \$ 125.00 \$ 374.00\$/jour 187.00\$/demi-journée 62.25 \$	302.00 \$ 2 011 .00 \$ 40.25 \$ 101.00 \$ 302.00\$/jour 151.00\$/demi-	Jugement de distribu  Dépôt judiciaire ou ca  sur 10 00  + 0,50%  Présentation d'une d  Autorisation de  consentir;  Aliénation d'un  Jugement décla  Tutelle à l'absel	tion, ou confection d'usutionnement : 0.00\$ ou moins sur excédent de 10 00 lemande portant sur use consentir aux soins no e partie du corps d'un aratif de décès ; nt ou au mineur, émar signation ou remplace	PROCÉE in ou plusieurs des obje on requis par l'état de sa mineur ou majeur inapt acipation du mineur, rég	DIVORC D'UNIO MARIA DURE NON CONTEN ets MENTIONNÉS à anté d'une personn te ; gime ou mandat de e qui doit, selon la	N CIVILE ET ANNULATION GE (CONJOINTE) ITIEUSE I'art. 15 du tarif, soit les le âgée de moins de 14 ar protection du majeur; loi, être fait par le tribuna	suivants : is ou inapte à	
INJONCTION (5,1a)  DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE (5, 1b)  RÉCLAMATION SUR SAISIE-ARRÊT OU SUR DÉPÔT VOLONTAIRE (ART. 664 À 670 C.P.C.) (12)  LES MESURES PROVISIONNELLES (ART. 516 À 528 C.P.C.) (5, 6)  FRAIS POUR L'AUDIENCE (INSTRUCTION AU FOND D'UNE AFFAIRE) (6)  ÉTAT DES FRAIS DE JUSTICE (OPPOSITION OU HOMOLOGATION) (9)  MATIÈRE IMMOBILIÈRE, POUR L'EXÉCUTION DU DEVOIR DU GREFFIER, CONTESTATION D'ÉTAT COLLOCATION (10)	374.00 \$ 2 494.00 \$ 50.00 \$ 125.00 \$ 374.00\$/jour 187.00\$/demi-journée 62.25 \$	302.00 \$ 2 011.00 \$ 40.25 \$ 101.00 \$ 302.00\$/jour 151.00\$/demi-journée	Jugement de distribu  Dépôt judiciaire ou ca  sur 10 00  + 0,50%  Présentation d'une d  Autorisation de consentir;  Aliénation d'un  Jugement décla  Tutelle à l'absel  Nomination, dé demandes de co	tion, ou confection d'usutionnement : 0.00\$ ou moins sur excédent de 10 00 lemande portant sur use consentir aux soins no e partie du corps d'un aratif de décès ; nt ou au mineur, émar signation ou remplace	PROCÉE in ou plusieurs des obje on requis par l'état de sa mineur ou majeur inapt acipation du mineur, rég	DIVORC D'UNIO MARIA DURE NON CONTEN ets MENTIONNÉS à anté d'une personn te ; gime ou mandat de e qui doit, selon la	N CIVILE ET ANNULATION GE (CONJOINTE) ITIEUSE I'art. 15 du tarif, soit les de âgée de moins de 14 ar protection du majeur ;	suivants : is ou inapte à	
INJONCTION (5,1a)  DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE (5, 1b)  RÉCLAMATION SUR SAISIE-ARRÊT OU SUR DÉPÔT VOLONTAIRE (ART. 664 À 670 C.P.C.) (12)  LES MESURES PROVISIONNELLES (ART. 516 À 528 C.P.C.) (5, 6)  FRAIS POUR L'AUDIENCE (INSTRUCTION AU FOND D'UNE AFFAIRE) (6)  ÉTAT DES FRAIS DE JUSTICE (OPPOSITION OU HOMOLOGATION) (9)  MATIÈRE IMMOBILIÈRE, POUR L'EXÉCUTION DU DEVOIR DU GREFFIER, CONTESTATION D'ÉTAT	374.00 \$ 2 494.00 \$ 50.00 \$ 125.00 \$ 374.00\$/jour 187.00\$/demi-journée 62.25 \$	302.00 \$ 2 011.00 \$ 40.25 \$ 101.00 \$ 302.00\$/jour 151.00\$/demi- journée 50.75 \$	Jugement de distribu  Dépôt judiciaire ou ca  sur 10 00  + 0,50%  Présentation d'une d  Autorisation de consentir;  Aliénation d'un  Jugement décla  Tutelle à l'abset  Nomination, dé demandes de cobien d'autrui;	tion, ou confection d'u autionnement : 0.00\$ ou moins sur excédent de 10 00 lemande portant sur u consentir aux soins no e partie du corps d'un aratif de décès ; nt ou au mineur, émar signation ou remplace ette nature en matière	PROCÉE in ou plusieurs des obje on requis par l'état de sa mineur ou majeur inapt acipation du mineur, rég	DIVORC D'UNIO MARIA DURE NON CONTEN ets MENTIONNÉS à anté d'une personn te ; gime ou mandat de e qui doit, selon la égime de protection	N CIVILE ET ANNULATION GE (CONJOINTE) ITIEUSE I'art. 15 du tarif, soit les le âgée de moins de 14 ar protection du majeur; loi, être fait par le tribuna	suivants : is ou inapte à	
INJONCTION (5,1a)  DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE (5, 1b)  RÉCLAMATION SUR SAISIE-ARRÊT OU SUR DÉPÔT VOLONTAIRE (ART. 664 À 670 C.P.C.) (12)  LES MESURES PROVISIONNELLES (ART. 516 À 528 C.P.C.) (5, 6)  FRAIS POUR L'AUDIENCE (INSTRUCTION AU FOND D'UNE AFFAIRE) (6)  ÉTAT DES FRAIS DE JUSTICE (OPPOSITION OU HOMOLOGATION) (9)  MATIÈRE IMMOBILIÈRE, POUR L'EXÉCUTION DU DEVOIR DU GREFFIER, CONTESTATION D'ÉTAT COLLOCATION (10)  APPEL  COUR SUPÉRIEURE, COUR DU QUÉBEC  DÉCLARATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE (5, 1b)	374.00 \$ 2 494.00 \$ 50.00 \$ 125.00 \$ 374.00\$/jour 187.00\$/demi-journée 62.25 \$	302.00 \$ 2 011.00 \$ 40.25 \$ 101.00 \$ 302.00\$/jour 151.00\$/demi-journée 50.75 \$ 201.00 \$	Jugement de distribu  Dépôt judiciaire ou ca  sur 10 00  + 0,50%  Présentation d'une d  Autorisation de consentir;  Aliénation d'un  Jugement décla  Tutelle à l'absei  Nomination, dé demandes de cobien d'autrui;  Placement et au  Modification du	tion, ou confection d'usutionnement : 0.00\$ ou moins sur excédent de 10 00  demande portant sur usus consentir aux soins no e partie du corps d'un irratif de décès ; nt ou au mineur, émar signation ou remplace ette nature en matière doption de l'enfant air uregistre de l'état civil	PROCÉE In ou plusieurs des obje on requis par l'état de sa mineur ou majeur inapr ncipation du mineur, rég ement de toute personn e de tutelle au mineur, r isi qu'attribution du nor ;	DIVORC D'UNIO MARIAI DURE NON CONTEN ets MENTIONNÉS à anté d'une personn te ; sime ou mandat de e qui doit, selon la égime de protection m de l'adopté ;	N CIVILE ET ANNULATION GE (CONJOINTE)  ITIEUSE  I'art. 15 du tarif, soit les le âgée de moins de 14 ar protection du majeur; loi, être fait par le tribuna n des majeurs, succession	suivants : ns ou inapte à nl, ainsi que les n et administration du	
INJONCTION (5,1a)  DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE (5, 1b)  RÉCLAMATION SUR SAISIE-ARRÊT OU SUR DÉPÔT VOLONTAIRE (ART. 664 À 670 C.P.C.) (12)  LES MESURES PROVISIONNELLES (ART. 516 À 528 C.P.C.) (5, 6)  FRAIS POUR L'AUDIENCE (INSTRUCTION AU FOND D'UNE AFFAIRE) (6)  ÉTAT DES FRAIS DE JUSTICE (OPPOSITION OU HOMOLOGATION) (9)  MATIÈRE IMMOBILIÈRE, POUR L'EXÉCUTION DU DEVOIR DU GREFFIER, CONTESTATION D'ÉTAT COLLOCATION (10)  APPEL COUR SUPÉRIEURE, COUR DU QUÉBEC	374.00 \$ 2 494.00 \$ 50.00 \$ 125.00 \$ 374.00\$/jour 187.00\$/demi-journée 62.25 \$  DE 249.00 \$	302.00 \$ 2 011.00 \$ 40.25 \$ 101.00 \$ 302.00\$/jour 151.00\$/demi-journée 50.75 \$ 201.00 \$	Jugement de distribu  Dépôt judiciaire ou ca  sur 10 00  + 0,50%   Présentation d'une d  Autorisation de consentir;  Aliénation d'un  Jugement décla  Tutelle à l'abset  Nomination, dé demandes de coien d'autrui;  Placement et au  Modification de	tion, ou confection d'usutionnement : 0.00\$ ou moins sur excédent de 10 00  lemande portant sur usus consentir aux soins no e partie du corps d'un aratif de décès ; nti ou au mineur, émar signation ou remplace ette nature en matière doption de l'enfant air uregistre de l'état civil testaments, obtention	PROCÉE In ou plusieurs des obje on requis par l'état de sa mineur ou majeur inapr ncipation du mineur, rég ement de toute personn e de tutelle au mineur, r isi qu'attribution du nor ;	DIVORC D'UNIO MARIAN  PURE NON CONTENT  Lets MENTIONNÉS à anté d'une personne  te ;  sime ou mandat de e qui doit, selon la égime de protection de l'adopté ;  un en matière de su	N CIVILE ET ANNULATION GE (CONJOINTE) ITIEUSE I'art. 15 du tarif, soit les le âgée de moins de 14 ar protection du majeur; loi, être fait par le tribuna	suivants : ns ou inapte à nl, ainsi que les n et administration du	
INJONCTION (5,1a)  DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE (5, 1b)  RÉCLAMATION SUR SAISIE-ARRÊT OU SUR DÉPÔT VOLONTAIRE (ART. 664 À 670 C.P.C.) (12)  LES MESURES PROVISIONNELLES (ART. 516 À 528 C.P.C.) (5, 6)  FRAIS POUR L'AUDIENCE (INSTRUCTION AU FOND D'UNE AFFAIRE) (6)  ÉTAT DES FRAIS DE JUSTICE (OPPOSITION OU HOMOLOGATION) (9)  MATIÈRE IMMOBILIÈRE, POUR L'EXÉCUTION DU DEVOIR DU GREFFIER, CONTESTATION D'ÉTAT COLLOCATION (10)  APPEL  COUR SUPÉRIEURE, COUR DU QUÉBEC  DÉCLARATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE (5, 1b)	374.00 \$ 2 494.00 \$ 50.00 \$ 125.00 \$ 374.00\$/jour 187.00\$/demi-journée 62.25 \$  DE 249.00 \$  125.00 \$ 62.25 \$  N DE CORPS, DIVORCE, EMANDE INTRODUCTIVE	302.00 \$ 2 011.00 \$ 40.25 \$ 101.00 \$ 302.00\$/jour 151.00\$/demi- journée 50.75 \$ 201.00 \$ 101.00 \$ 50.75 \$	Jugement de distribu  Dépôt judiciaire ou ca  sur 10 00  + 0,50%   Présentation d'une d  Autorisation de consentir;  Aliénation d'un  Jugement décla  Tutelle à l'absei  Nomination, dé demandes de c bien d'autrui;  Placement et ac  Modification du  Vérification de  Administration  Acquisition du c  Inscription ou r  Délivrance d'ac	tion, ou confection d'usutionnement : 0.00\$ ou moins sur excédent de 10 00  lemande portant sur use consentir aux soins no estate du corps d'un aratif de décès; nt ou au mineur, émar esignation ou remplace ette nature en matière doption de l'enfant air use registre de l'état civil testaments, obtention d'un bien indivis, d'un droit de propriété d'ur ectification, réduction tes notariés ou remplace ette nature en matière de l'état civil testaments, obtention d'un bien indivis, d'un droit de propriété d'ur ectification, réduction tes notariés ou rempla	proces in ou plusieurs des obje on requis par l'état de sa mineur ou majeur inapt incipation du mineur, rég ment de toute personn e de tutelle au mineur, r isi qu'attribution du nor ; de lettres de vérificatio e fiducie ou du bien d'a i immeuble par prescrip ou radiation d'une inscrip	DIVORC D'UNIO MARIA  DURE NON CONTEN  Its MENTIONNÉS à anté d'une personn  Ite ;  gime ou mandat de e qui doit, selon la égime de protectio m de l'adopté ; on en matière de su utrui ; tion ; ription sur le regist on d'écrits ;	N CIVILE ET ANNULATION GE (CONJOINTE)  ITIEUSE  I'art. 15 du tarif, soit les de âgée de moins de 14 ar protection du majeur; loi, être fait par le tribuna n des majeurs, succession ccession, liquidation et pare foncier ou RDPRM;	suivants : ns ou inapte à nl, ainsi que les n et administration du	
INJONCTION (5,1a)  DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE (5, 1b)  RÉCLAMATION SUR SAISIE-ARRÊT OU SUR DÉPÔT VOLONTAIRE (ART. 664 À 670 C.P.C.) (12)  LES MESURES PROVISIONNELLES (ART. 516 À 528 C.P.C.) (5, 6)  FRAIS POUR L'AUDIENCE (INSTRUCTION AU FOND D'UNE AFFAIRE) (6)  ÉTAT DES FRAIS DE JUSTICE (OPPOSITION OU HOMOLOGATION) (9)  MATIÈRE IMMOBILIÈRE, POUR L'EXÉCUTION DU DEVOIR DU GREFFIER, CONTESTATION D'ÉTAT COLLOCATION (10)  APPEL  COUR SUPÉRIEURE, COUR DU QUÉBEC  Déclaration d'appel (19.1) Rejet d'appel, contestation (19.2)  DEMANDE DE RÉVISION DE MESURES ACCESSOIRES ORDONNÉES PAR UN JUGEMENT DE SÉPARATIC DISSOLUTION DE L'UNION CIVILE OU NULLITÉ DE MARIAGE / UNION CIVILE, AINSI QUE POUR TOUTE DE	374.00 \$ 2 494.00 \$ 50.00 \$ 125.00 \$ 374.00\$/jour 187.00\$/demi-journée 62.25 \$  DE 249.00 \$  125.00 \$ 62.25 \$  N DE CORPS, DIVORCE, EMANDE INTRODUCTIVE	302.00 \$ 2 011.00 \$ 40.25 \$ 101.00 \$ 302.00\$/jour 151.00\$/demi- journée 50.75 \$ 201.00 \$ 101.00 \$ 50.75 \$	Jugement de distribu  Dépôt judiciaire ou ca  sur 10 00  + 0,50%   Présentation d'une d  Autorisation de consentir;  Aliénation d'un  Jugement décla  Tutelle à l'absei  Nomination, dé demandes de c bien d'autrui;  Placement et ac  Modification du  Vérification de  Administration  Acquisition du c  Inscription ou r  Délivrance d'ac	tion, ou confection d'usutionnement : 0.00\$ ou moins sur excédent de 10 00  lemande portant sur use consentir aux soins no estate du corps d'un aratif de décès; nt ou au mineur, émar esignation ou remplace ette nature en matière doption de l'enfant air use registre de l'état civil testaments, obtention d'un bien indivis, d'un droit de propriété d'ur ectification, réduction tes notariés ou remplace ette nature en matière de l'état civil testaments, obtention d'un bien indivis, d'un droit de propriété d'ur ectification, réduction tes notariés ou rempla	procédin ou plusieurs des objeton requis par l'état de sa mineur ou majeur inaptinique de la tribution du mineur, régiment de toute personne de tutelle au mineur, rissi qu'attribution du nor; de lettres de vérificatione fiducie ou du bien d'a mimmeuble par prescrip ou radiation d'une inscrip	DIVORC D'UNIO MARIA  DURE NON CONTEN  Its MENTIONNÉS à anté d'une personn  Ite ;  gime ou mandat de e qui doit, selon la égime de protectio m de l'adopté ; on en matière de su utrui ; tion ; ription sur le regist on d'écrits ;	N CIVILE ET ANNULATION GE (CONJOINTE)  ITIEUSE  I'art. 15 du tarif, soit les de âgée de moins de 14 ar protection du majeur; loi, être fait par le tribuna n des majeurs, succession ccession, liquidation et pare foncier ou RDPRM;	suivants : ns ou inapte à nl, ainsi que les n et administration du	
INJONCTION (5,1a)  DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE (5, 1b)  RÉCLAMATION SUR SAISIE-ARRÊT OU SUR DÉPÔT VOLONTAIRE (ART. 664 À 670 C.P.C.) (12)  LES MESURES PROVISIONNELLES (ART. 516 À 528 C.P.C.) (5, 6)  FRAIS POUR L'AUDIENCE (INSTRUCTION AU FOND D'UNE AFFAIRE) (6)  ÉTAT DES FRAIS DE JUSTICE (OPPOSITION OU HOMOLOGATION) (9)  MATIÈRE IMMOBILIÈRE, POUR L'EXÉCUTION DU DEVOIR DU GREFFIER, CONTESTATION D'ÉTAT COLLOCATION (10)  APPEL  COUR SUPÉRIEURE, COUR DU QUÉBEC  DÉCLARATION DE MESURES ACCESSOIRES ORDONNÉES PAR UN JUGEMENT DE SÉPARATION DISSOLUTION DE L'UNION CIVILE OU NULLITÉ DE MARIAGE / UNION CIVILE, AINSI QUE POUR TOUTE DE D'INSTANCE OU DEMANDE D'UN JUGEMENT RELATIVES À LA GARDE D'ENFANTS OU AUX OBLIGATIONS ALIN	374.00 \$ 2 494.00 \$ 50.00 \$ 125.00 \$ 374.00\$/jour 187.00\$/demi-journée 62.25 \$  DE 249.00 \$  125.00 \$ 62.25 \$  N DE CORPS, DIVORCE, EMANDE INTRODUCTIVE	302.00 \$ 2 011.00 \$ 40.25 \$ 101.00 \$ 302.00\$/jour 151.00\$/demi- journée 50.75 \$ 201.00 \$  101.00 \$ 50.75 \$	Jugement de distribut Dépôt judiciaire ou ca sur 10 00 + 0,50%  Présentation d'une d Autorisation de consentir; Aliénation d'un Jugement décla Tutelle à l'abset Nomination, dé demandes de cobien d'autrui; Placement et action d'une d'u	tion, ou confection d'usutionnement : 0.00\$ ou moins sur excédent de 10 00  lemande portant sur use consentir aux soins no espartie du corps d'un aratif de décès ; int ou au mineur, émar signation ou remplace ette nature en matière doption de l'enfant air usegistre de l'état civil testaments, obtention d'un bien indivis, d'un droit de propriété d'ur ectification, réduction tes notariés ou remplacemption ou suspensio	proces in ou plusieurs des obje on requis par l'état de sa mineur ou majeur inapt incipation du mineur, rég ment de toute personn e de tutelle au mineur, r isi qu'attribution du nor ; de lettres de vérificatio e fiducie ou du bien d'a i immeuble par prescrip ou radiation d'une inscrip	DIVORC D'UNIO MARIA  OURE NON CONTEN  ets MENTIONNÉS à anté d'une personn  te ; gime ou mandat de e qui doit, selon la égime de protectio m de l'adopté ; on en matière de su utrui ; tion ; ription sur le regist on d'écrits ; ser la pension alime	N CIVILE ET ANNULATION GE (CONJOINTE)  ITIEUSE  I'art. 15 du tarif, soit les de âgée de moins de 14 ar protection du majeur; loi, être fait par le tribuna n des majeurs, succession ccession, liquidation et pare foncier ou RDPRM;	suivants : ns ou inapte à nl, ainsi que les n et administration du	118.00 \$

35, boulevard de Comporté, local 103, La Malbaie (Québec) G5A 1T1 C.P. 306 www.huissiercharlevoix.com Tél: 418 665-7335 Fax: 418 665-3658

\*AUCUNS FRAIS pour une demande visant à confier une personne aux soins d'un établissement de santé